



CHEOPS

55 rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs

87000 LIMOGES

SIRET : 447 931 791 00027

Tel : 06 01 63 66 73

E-mail : codep87bad@yahoo.fr

CIRCUIT JEUNES DE LA HAUTE-VIENNE (CJ 87)

Règlement de la compétition

(2026-2027)

TITRE I

Conditions générales

Article 1 Objectifs

Le **Circuit Jeunes de la Haute-Vienne** a pour but de :

- favoriser l'accès des jeunes débutants et non-compétiteurs à la pratique compétitive.
- harmoniser l'offre de pratique compétitive de proximité sur le territoire.

Article 2 Règlement

Le **Circuit Jeunes de la Haute-Vienne** se déroule selon les règles de la FFBaD énoncées dans le règlement Général des Compétitions et complétées par ce règlement [complémentaire](#).

Chaque participant, encadrant et dirigeant s'engage à respecter le présent règlement.

TITRE II

Cahier des charges

Article 3 Déroulement

Le **Circuit Jeunes de la Haute-Vienne** comprend 4 étapes réparties sur la saison sportive, en Simple uniquement.

Article 4 Attribution des étapes

Le Comité Départemental délègue la gestion de chaque étape au club de son choix, selon les différentes exigences de la compétition (nombre de terrains, conditions de jeu, etc...). Lorsque le calendrier est établi, les clubs peuvent se positionner pour accueillir une étape du CJ 87.

Le club qui se voit attribuer une étape du CJ 87 est responsable de son organisation, et s'engage à respecter tous les aspects définis dans le cahier des charges.

Le Comité Départemental de la Haute-Vienne pourra se porter organisateur d'une étape dans le cas où celle-ci resterait vacante.

Article 5 Invitations et droits d'inscription

Le Comité Départemental de la Haute-Vienne s'engage à transmettre à chaque organisateur le règlement, le cahier des charges, [et](#) la plaquette de la compétition.

L'envoi des invitations aux clubs est à la charge du Comité Départemental de la Haute-Vienne.

Les inscriptions, [ainsi que leur paiement](#), se font obligatoirement sur Badnet.

[Le montant des droits d'inscription est fixé par le Comité Départemental. Il s'élève à 14 € par joueur.](#)

L'intégralité des droits d'inscription sera perçue par le Comité Départemental, qui versera au club organisateur une somme forfaitaire de 600 €.

Article 6 Délais

Le [Comité Départemental devra](#) :

- envoyer les invitations au moins 30 jours avant la compétition.
- procéder à la composition des tableaux au moins 6 jours avant la compétition.
- dans la mesure du possible, envoyer les convocations au moins 4 jours avant la compétition.

Article 7 Horaires de la compétition

La compétition pourra se dérouler sur 2 jours, mais chaque tableau devra être joué sur la même journée (un joueur ne pourra pas être convoqué 2 jours différents ni s'inscrire dans 2 catégories différentes).

* Heure de début des matchs : pas avant 9h.

* Heure de fin des matchs : pas après 20h le samedi / pas après 18h le dimanche.

Afin de respecter les horaires, le nombre de participants par journée sera limité à 60 le samedi et 45 le dimanche, toutes catégories confondues.

Une liste d'attente pourra être établie par le Comité Départemental en cas de dépassement. [Seront placés sur cette liste d'attente les joueurs inscrits dans les tableaux les plus chargés, en fonction de leur date d'inscription dans Badnet.](#)

Article 8 Table de marque

Le club qui accueille la compétition assure la gestion de la table de marque et le bon déroulement de la compétition tout au long [du week-end](#)

Article 9 Buvette

Le club qui accueille une étape du CJ 87 s'engage à tenir une buvette pour les joueurs, du début à la fin de la compétition.

Article 10 Récompenses

Le club qui accueille est chargé [d'offrir](#) des récompenses pour l'étape.

Lors de chaque étape, les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie recevront un trophée ou une médaille et seront récompensés (lots divers). Le 3ème recevra un lot.

TITRE III Déroulement

Article 11 Critères de participation

Les joueurs admis à participer au **Circuit Jeunes de la Haute-Vienne** doivent :

- être licenciés FFBaD dans un club de la Haute-Vienne à la date limite d'inscription de l'étape, ou avoir été invités par le Comité Départemental de la Haute-Vienne.
- ne faire l'objet d'aucune suspension.
- appartenir à l'une des catégories suivantes : Minibad*, Poussins, Benjamins, Minimes ou Cadets.

* Si le nombre de participants est insuffisant pour constituer au moins un tableau, les jeunes de cette catégorie pourront être intégrés dans les tableaux Poussins.

- être non-compétiteur (NC) ou P (P10/P11/P12), au dernier CPPH publié avant la date limite d'inscription de l'étape.

[Sont également admis à participer les joueurs classés D9 maximum, à condition d'avoir été classés NC ou P au début de la saison en cours.](#)

NB :

- D'une façon générale, tout joueur peut choisir de s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure.

Article 12 Composition des tableaux

Le Comité Départemental est responsable de la composition des tableaux.

Les tableaux devront se jouer en poules de 6, 5, 4 ou 3 (en fonction du nombre d'inscrits), avec 2 [qualifiés](#) par poule, suivies d'une phase finale à élimination directe ; exceptionnellement en poule unique de 7.

Le [dernier](#) CPPH [publié avant la date limite d'inscription de l'étape](#) permettra de déterminer les têtes de séries et la répartition des joueurs dans chaque poule.

Le match pour la 3ème place devra impérativement être joué puisqu'il donne lieu à une attribution de points qui influe sur le classement.

Le cas échéant, le Comité Départemental de la Haute-Vienne pourra valider de manière ponctuelle une formule différente s'il juge que c'est nécessaire et ne va pas à l'encontre de l'esprit sportif du CJ 87. [Il pourra notamment mettre en place des tableaux non genrés dans certaines catégories, si les circonstances rendent ce choix pertinent.](#)

Dans tous les cas, le Comité Départemental se référera au Juge Arbitre du tournoi. Après validation par le JA, l'envoi des convocations sera fait par le Comité Départemental, via Badnet et mailing aux clubs.

Article 13 Modification des tableaux

Les tableaux pourront être modifiés jusqu'au jeudi précédent la compétition. Dans ce cas, ils devront à nouveau être validés puis transmis aux clubs.

Tout joueur forfait après [cette dernière modification](#) sera déclaré WO.

Article 14 Volants

Les volants sont à la charge des joueurs.

Le choix du volant officiel est laissé [au club qui reçoit](#) l'étape.

Article 15 Forfaits

Tout joueur engagé sur une étape du CJ 87 absent le jour de la compétition sera déclaré WO.

Il pourra justifier le cas échéant de son absence sous 5 jours.

Tout joueur déclaré WO sans justificatif se verra appliquer les sanctions prévues par le règlement FFBaD :

- interdiction de compétition pendant 2 mois lors de la 1ère infraction.
- interdiction de compétition pendant 6 mois en cas de récidive.

TITRE IV Arbitrage

Article 16 Juge-Arbitre

Chaque journée devra se dérouler sous l'autorité d'un Juge-Arbitre désigné par le [Comité Départemental](#). Ses décisions seront sans appel.

Les frais du Juge-Arbitre sont à la charge du Comité Départemental de la Haute-Vienne

Les frais de restauration [du Juge-Arbitre](#) sont à la charge du club qui organise l'étape.

Le GEO devra saisir les résultats du tournoi sur Poona.

Article 17 Arbitrage

Les matches se dérouleront en auto-arbitrage.

Toutefois, certains matches pourront être arbitrés, par des arbitres officiels ou en cours de formation, sur décision du juge-arbitre.

Dans la mesure du possible, les matches seront scorés par les gagnants des matchs précédents en phase de poule, puis par les perdants des matchs précédents en phase finale.

Si besoin, le Comité Départemental de la Haute-Vienne pourra mettre des panneaux de scoring à disposition du club organisateur sur simple demande.

Article 18 Réclamation

Toute réclamation doit être signalée au Juge-Arbitre le jour de la compétition, et par écrit au responsable de la table de marque.

Elle devra ensuite être transmise par le club du joueur concerné au Comité Départemental de la Haute-Vienne dans les 5 jours qui suivent la compétition. Le Comité Départemental de la Haute-Vienne étudiera la demande et communiquera sa décision à l'intéressé.

TITRE V

Attribution des points et classement

Article 19 Classement individuel à chaque étape

A l'issue de chaque journée, les participants comptabilisent des points selon leurs résultats.

A noter que le match pour la 3ème place devra impérativement être joué puisqu'il donne lieu à une attribution de points qui influe sur le classement.

Lorsqu'un joueur sort de poule, il marque le nombre de points de son résultat dans le tableau final uniquement.

Le barème retenu est le suivant :

Poule de 3 joueurs		Tableau Final (Poule de 3 joueurs)					
WO	3ème	1/8ème	1/4	4ème	3ème	Finaliste	Vainqueur
0	1	3	4	6	7	10	15

Poule de 4 joueurs			Tableau Final (Poule de 4 joueurs)					
WO	4ème	3ème	1/8ème	1/4	4ème	3ème	Finaliste	Vainqueur
0	1	1	3	4	6	7	10	15

Poule de 5 joueurs				Tableau Final (Poule de 5 joueurs)					
WO	5ème	4ème	3ème	1/8ème	1/4	4ème	3ème	Finaliste	Vainqueur
0	1	1	1	3	4	6	7	10	15

Poule de 6 joueurs					Tableau Final (Poule de 6 joueurs)					
WO	6ème	5ème	4ème	3ème	1/8ème	1/4	4ème	3ème	Finaliste	Vainqueur
0	1	1	1	1	3	4	6	7	10	15

Poule unique									
	WO	7ème	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1er	
3 joueurs	0	X	X	X	X	1	8	15	
4 joueurs	0	X	X	X	1	3	10	15	
5 joueurs	0	X	X	1	1	6	10	15	
6 joueurs	0	X	1	1	4	6	10	15	
7 joueurs	0	1	1	1	6	8	10	15	

En cas d'annulation d'une étape, aucun point ne sera attribué aux joueurs inscrits à cette étape.

Un classement individuel sera diffusé à l'issue de chaque étape (communiqué aux clubs à titre informatif) afin d'établir le classement des clubs.

Ce classement ne donne pas lieu à l'attribution de récompenses.

Il n'y aura pas de classement général individuel au terme des 4 étapes.

Article 20 Classement des Clubs

Il sera établi à l'issue de chaque étape un classement Club par catégorie, ainsi qu'un classement Club toutes catégories.

Ce classement sera calculé par l'addition des points obtenus par chaque joueur d'un même club dans chaque catégorie.

Exemple :

Classement de l'étape 1

Clubs	Pou G	Pou F	Ben G	Ben F	Min G	Min F	Cad G	Cad F	Total
A	10	3	10	6	17	2	20	8	76
B	8	9	5	8	22	11	7	5	75
C	3	1	13	7	0	13	5	10	52

10 = Addition des points de l'ensemble des joueurs du club A dans la catégorie Poussin.

0 = Le club C n'a pas de joueur engagé dans la catégorie Minimes G.

76 = Somme totale des points de l'ensemble des joueurs du club A de toutes les catégories sur l'étape 1.

Classement général :

Clubs	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Total
A	76	62	70	79	287
B	75	69	58	64	266
C	52	66	72	75	265

Article 21 Diffusion du classement

Le Comité Départemental de la Haute-Vienne tiendra à jour le classement des clubs du CJ 87 après chaque étape, et le diffusera par e-mail à l'ensemble des clubs ayant des joueurs engagés dans le circuit.

Le classement Clubs provisoire du CJ 87 devra être affiché lors de chaque étape.

A l'issue des 4 étapes, seront récompensés lors de la réunion de fin de saison du Comité Départemental de la Haute-Vienne :

- Le 1^{er} club de chaque catégorie.
- Les 3 premiers clubs du classement toutes catégories.